

## SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 23 Novembre 2020, s'est réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

**Présents :** Didier THIEBAUT – Maire  
Jean-Philippe LOUIS-THIVET, Véronique JOLLY, Adjoints  
Michel BERGER - Roger PHILBERT – Anne PETITEAUX - Benjamin COUTURIER  
Alizée VANUXEEM - Delphine DEGOUT - Jean-François PEPIN  
Clément ROBERT

Delphine DEGOUT a été nommée secrétaire de séance.

**L'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :**

### **I TRAVAUX EN COURS ET PREVISIONS FUTURES :**

#### **Maison des Associations :**

Deux Entreprises (Electricité et Chauffage) doivent intervenir ensemble afin de voir le souci de d'installation - tuyau de chauffage passant devant la boîte de dérivation. Vu le fonctionnement des deux circuits de chauffage, voir si il est possible d'associer cuisine – salle de réunion et grande salle et pour les autres pièces mettre des robinets thermostatiques.

#### **Mur Eglise :**

Le mur est terminé (couleur tablette à voir) – prévoir du concassé dans la ruelle.

#### **Cimetière :**

Plateforme réalisée ainsi que les allées en concassé.  
Prévoir de la rubalise pour signaler le fossé.

#### **Terrain multisports :**

Jean-Philippe LOUIS-THIVET rend compte aux Membres présents des diverses possibilités et devis présentés par les Entreprises pour la construction d'un terrain multisports.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Considérant la nécessité d'une construction d'équipements sportifs, favorisant l'accès au sport que ce soit pour les enfants, scolaires ou autres personnes, et, après en avoir délibéré et étudié les diverses possibilités présentées, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **VOTE** la construction d'un terrain multisport CITY STADE - 24 x 12 m – avec habillage métal composite.

- **RETIENT** pour la réalisation de ces travaux les Entreprises suivantes :

- **Groupe SAE Tennis d'Aquitaine** 108 avenue de la Libération - AMBARES 33561 CARBON BLANC CEDEX : fourniture et pose - terrain multisport CITY STADE - 24 x 12 m – avec habillage métal composite pour un montant H.T. de 40.460 € soit 48.552 TTC avec options 2 bancs + 1 poubelle + 1 parc vélos + 1 portail de maintenance pour un montant de 2400 € H.T. soit 2880 € TTC, **soit un total H.T. 42.860 € H.T. – 51.432 € TTC**

- **DOSSOT SARL** - Préparation pour terrain multisports en béton drainant 26 x 14 – pour un montant **H.T. de 24.792 € - TTC 29.750.40 €**

**ADOpte** le projet et son financement pour un **montant de 67652 € H.T. – 81.182,40 € TTC**

#### **- DETR 2021 :**

**SOLLICITE** pour la réalisation de ces travaux une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 (DETR)

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

**- CONCOURS FINANCIER DU DEPARTEMENT :**

**SOLLICITE** pour la réalisation de ces travaux le concours financier du Département.

**DEMANDE** au Département l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

**- AIDE A LA REGION GRAND EST DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET DES SERVICES DE PROXIMITE :**

**SOLLICITE** pour la réalisation de ces travaux une demande d'aide à la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

**DEMANDE** à Monsieur le Président de la Région GRAND EST l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

. **DIT** que les crédits de ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2021.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les dossiers de demande de subvention, contrats et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

**- TRAVAUX REQUALIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA RUE DE DERRIERE L'EGLISE ET DE LA RUE DE L'ETANG**

**- DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

M. le Maire présente aux Membres présents une étude de faisabilité pour des travaux de requalification et mise en accessibilité de la Rue de Derrière l'Eglise et de la Rue de l'Etang avec chiffrage fait par le Bureau d'Etude BRUGGER-VIARDOT 42 Bis rue de la Paix 10000 TROYES, dont le montant s'élève à 123.117.75 € H.T. - 147.741.30 TTC + Honoraires.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

**DECIDE** pour le programme de travaux de requalification et mise en accessibilité de la Rue de Derrière l'Eglise et de la Rue de l'Etang; de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes BRUGGER-VIARDOT 42 Bis rue de la Paix 10000 TROYES, pour un montant de 9.850 € H.T. - 11.820. € TTC.

**DECIDE** la réalisation de travaux de requalification et mise en accessibilité de la Rue de Derrière l'Eglise et de la Rue de l'Etang présenté par le Bureau d'Etudes VRD Richard BRUGGER pour un montant de 123.117.75 € H.T. - 147.741.30 TTC + Honoraires

**ADOPTE** le projet et son financement pour un **montant de 132.967.75 € H.T. - 159.561.30 € TTC**

**- DETR 2021 :**

**SOLLICITE** pour la réalisation de ces travaux une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 (DETR)

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée

**- CONCOURS FINANCIER DU DEPARTEMENT :**

**SOLLICITE** pour la réalisation de ces travaux le concours financier du Département.

**DEMANDE** au Département l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

**DIT** que les crédits pour la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2021.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous dossiers de demande de subventions, contrats et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

Afin de réaliser les travaux Rue de l'Etang, un accord sera demandé au propriétaire (Société Sainte Béline).

**- Demande étude technique enfouissement coordonné des réseaux dans divers secteurs de la Commune de Landreville.**

Monsieur le Maire expose aux Membres présents l'étude sommaire présentée par Benoît ROUSSEL du SDEA pour les travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux électriques de communications électroniques et d'éclairage sur la Commune.

Après avoir pris connaissance de cette étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

**DECIDE** de réaliser une partie de ces travaux soit :

Grande Rue (entrée côté CELLES/OURCE > Rue du Puits Mauger – longueur du réseau aérien à enfouir en mètres : 270 m

Grande Rue et ruelles (de la rue du Moulin > Rue Haute - - longueur du réseau aérien à enfouir en mètres : 650 m

Rue de la Gare – longueur du réseau aérien à enfouir en mètres : 350 m

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter le SDEA pour la réalisation d'une étude technique détaillée de ces travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Colombarium** :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de particuliers souhaitant réserver une place dans le futur colombarium.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide la réalisation d'un colombarium. La Commission bâtiments étudiera divers devis sollicités et présentera le dossier lors d'une prochaine réunion de conseil.

- **Porte Maison des Associations** :

En attente de devis pour différentes propositions de porte, le dossier sera vu au prochain conseil.

- **Chapelle Sainte Béline** :

Véronique JOLLY présente des devis réalisés par Fabienne TASSIN pour la peinture de la niche, autel, tableau – montant 150 €

Entreprise SAS RGA PEINTURES - Peinture balustrade - montant 580 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ces différents devis.

- **Mise en conformité accès Maison des Associations et cimetière** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, après avoir pris connaissance des devis présentés

RETIENT le devis présenté Serrurerie MATHIEU pour les travaux de mise en conformité accès Maison des Associations et cimetière pour un montant de 3114.58 € H.T. – 3737.50 € TTC.

- **Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public Grande Rue (luminaire E 12)** :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public Grande Rue (luminaire E12).

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat.
- La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Janvier 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- La dépose d'un luminaire vétuste,
- La fourniture et pose, sur support existant, d'un luminaire fonctionnel équipé pour lampe à vapeur de sodium haute pression de 100 W.
- Selon les dispositions des délibérations n° 9 du 22 Décembre 2017 et n° 11 du 16 Mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 620,00 Euros, et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 310,00 Euros).
- Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la Commune au SDEA en application de l'article L 5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.
- Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants. Il est possible de confier au maître d'œuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaires pour l'hygiène et la sécurité du chantier.
- Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1°) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

2°) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 310.00 Euros.

3°) S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

4°) DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5°) PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant cette décision.

### III COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

#### - C.A.S. :

72 colis seront distribués aux Aînés le samedi 12 décembre prochain.

Le rendez-vous est fixé au 40 Rue Haute à 9 h 30.

le prix de chaque colis est de 33 € l'unité.

Deux personnes ont souhaité rejoindre le C.A.S. – Mesdames Annick CLIDIÈRE et Marie-Rose DEROUILLAT

#### - Commission des Fêtes :

Installation des sapins et illuminations, elles seront réalisées par l'Agent Technique assisté de Guillaume RODET, CCBC. Une nacelle sera louée pour le montage et démontage des illuminations.

#### - Conseil d'école :

Effectifs 2020 : 74 élèves sur l'ensemble des trois Ecoles.

Prévisions pour 2021 et 2022 : 75 élèves

Monsieur le Maire donne le compte rendu des comptes du RPI Landreville Loches Viviers.

Il est à noter que le coût par élève s'élève à 1424.89 €.

#### - Prise en charge formation approfondissement Bafa

Considérant la délibération du 18 Novembre 2019 prenant en charge les frais de formation de base Bafa pour Madame ROUSSELET Justine.

Considérant la réussite de Madame ROUSSELET Justine à cette formation et sa volonté de poursuivre par une formation approfondissement Bafa.

Considérant qu'une formation approfondissement Bafa sera dispensée courant 2021, dates et organismes non encore précisés au vu des conditions sanitaires actuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

**DECIDE** que les frais de formation approfondissement Bafa pour Madame ROUSSELET Justine et l'adhésion à l'organisme seront pris en charge par la Commune de Landreville et réparties aux trois Communes du RPI Landreville Loches Viviers.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

#### - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'aube

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine préventive ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant cette décision.

**Tour de table :**

**Clément ROBERT :**

Utilisation des bornes de recharge.  
Devenir de la cabane près du terrain de tennis.  
Problème buse cassée à l'entrée du chemin de Sainte Béline.

**Benjamin COUTURIER :**

Problème de stationnement – véhicules de Monsieur BELIME

**Michel BERGER :**

Coupe des arbres pour entretien à Sainte Béline

**Didier THIEBAUT :**

Bourrelet de terre mis en place entre le Pont de l'Artaut et l'embouchure avec le bief afin de voir si le terrain du deuxième tennis est inondable. Un nettoyage sur la partie basse de l'Artaut sera réalisé par l'Agent Technique dès que le temps le permettra avec accord du propriétaire.

Pas de retour de la DRAC concernant les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche de l'Eglise.

Pas de vœux du Maire en présentiel.

Séance levée à 21 h 35